

BUREAUX : RUE NAIN,

DIRECTEUR-GERANT : A. REBOUX

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le directeur du Journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. Havaux, Lafitte-Bullior, 6, place de la Bourse; A Bruxelles, chez l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 3 fr.; Six mois, 5 fr.; Un an, 11 fr. LE NORD DE LA RANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 25 centimes la ligne Réclamés : 25 centimes — On traite à forfait.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 24, 9 53, 11 26, m., 12 26, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 41, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 48, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 45, s. — Lille à Roubaix, 5 29, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 21 JANVIER 1873

BOURSE DE PARIS	
DU 20 JANVIER	
3 0/0	54 25
4 1/2	79 50
Emprunt 1871	86 60
Emprunt 1872	88 65
DU 21 JANVIER	
3 0/0	54 20
4 1/2	78 60
Emprunt 1871	86 75
Emprunt 1872	88 80

Nos lecteurs ont certainement remarqué qu'un vote assez important a eu lieu samedi à l'Assemblée. Le ministre de l'intérieur était interpellé sur le refus de certains maires de mandater des dépenses obligatoires. M. de Goulard a répondu qu'il avait fait cesser la violation de la loi partout où elle s'était produite et aussitôt qu'il l'avait connue.

On a remercié le ministre de ses bonnes intentions et de ses paroles conservatrices, mais on a dû insister sur la désorganisation générale du pays par le désolat spectacle de mépris de la loi et du respect de nous les pouvoirs. L'ordre du jour pur et simple, qui a été accepté souvent en d'autres circonstances analogues, n'a pas paru devoir suffire; il a été rejeté par 402 voix contre 251, et l'Assemblée a finalement adopté par 428 voix contre 80 et un certain nombre d'abstentions, un ordre du jour motivé, présenté par M. Castellane, et ainsi conçu :

« L'Assemblée, confiante dans la fermeté du ministre de l'intérieur, passe à l'ordre du jour. » Cet ordre du jour motivé est très significatif. En premier lieu, il accentue le besoin du respect de la loi. Ensuite, la confiance y est exprimée en faveur de M. de Goulard seul, non pour l'ensemble du gouvernement de M. Thiers. Enfin, on a appliqué le régime de la responsabilité ministérielle telle qu'entend la faire prévaloir bientôt la commission des Trente.

Après 80 ans, le 21 janvier revient comme un jour funeste.

L'Angleterre nous avait devancés dans le récidive; nous ne l'avons pas suivie dans son expiation. Le deuil en France est seulement dans les âmes; en Angleterre il est aussi dans les lois; c'est ce qui fait que la réparation chez nous n'est pas achevée; elle ne le sera qu'un jour où renaitra une ère de paix générale, où les regrets ne semblent pas être accusateurs, où les générations calmes puissent demander des leçons à l'histoire sans paraître suspects de ressentiment et de haine.

Il faut pour cela que la nation rentre en possession d'elle-même. Tant qu'elle est à l'état de révolution, les consciences sont troublées, les souvenirs ressemblent à des griefs, tout semble un objet de défiance, même la douleur et la prière.

*Excidat illa dies!* avait-on dit d'un autre jour sinistre; ce mot sera dit du 21 janvier, lorsque le Roi de France ap-

c'est dans la paix des âmes que s'achèvera l'expiation des crimes et la réparation des malheurs.

Alors le 21 janvier restera vivant dans l'histoire, mais comme un enseignement de concorde. Lorsque l'Eglise glorifie ses martyrs, elle ne se souvient des persécuteurs que pour appeler sur eux la miséricorde.

Un œil un peu exercé reconnaît qu'au milieu de la confusion présente nous allons vers le dénouement. Les hommes ne voient pas distinctement leur chemin mais Dieu les conduit. La France ne touche pas encore au but, mais elle s'en approche. La Providence procède par élimination, et les principaux obstacles se lèvent sans secousses.

Le roi gardé, réservé, s'avance sans avoir besoin de faire un pas au devant des événements qui vont à lui. Une des monarchies qui encombraient le passage a disparu. Les liens personnels qui attachaient encore tant d'officiers, tant de fonctionnaires, tant de conservateurs à l'empire incarné dans Napoléon III ont été dénoués par la mort; les consciences les plus délicates sont redevenues libres. A l'exception d'un petit groupe de bonapartistes de l'avant-veille, qui restera fidèle à la légende évanouie, et qui hésitera peut-être entre un enfant et celui qu'on surnomma le César déclassé, la plupart de ceux qui avaient accepté l'empire comme une nécessité politique ou sociale, reprennent sans effort leur place dans le grand parti conservateur et monarchique. Nous ne leur reprocherons pas leur erreur, nous oublierons volontiers qu'il ont été longtemps absents.

Ouvoyait dans la famille d'Orléans l'ombre de 1830 et le danger d'une compétition monarchique. Le comte de Paris vient de déclarer qu'il n'y a plus qu'une Monarchie en France. L'organe du duc d'Aumale ajoute que ces sentiments sont ceux du duc d'Aumale et de tous les princes d'Orléans, parmi lesquels « l'aîné de la Maison de France ne trouverait pas de compétiteur ». Assurément, l'union n'est pas encore consommée, et il reste une démarche éclatante à faire pour corroborer de telles paroles. Mais qu'une voix sur ce point aussi la route s'aplanit?

L'homme dangereux, l'homme qui a, depuis deux ans, divisé les monarchistes pour fonder la République à son profit, l'homme qui jetait, il y a peu de jours, le défi aux royalistes de relever la Royauté, sent en ce moment le terrain lui glisser sous les pieds. Il avait formé le Centre-Gauche qui devait servir d'appui à sa politique personnelle et de base à la République dite conservatrice.

Le Centre-Gauche s'est partagé; l'empire parlementaire de M. Thiers s'est rompue. Des deux groupes séparés, péniblement constitués en face et en antagonisme, l'un vient déjà de déclarer qu'il n'est pas tellement engagé dans les idées républicaines qu'il ne puisse se rallier à une forme différente de gouvernement, c'est-à-dire à la Monarchie, si le pays en manifeste la volonté; l'autre contient des germes d'une

nouvelle dislocation, et la personnalité de M. Thiers est le seul lien entre ses membres.

Que reste-t-il donc sur la route où nous marchons, entre nous et le but? Il reste M. Thiers seulement, un petit vieux qui a trompé les hommes d'ordre, qui ne croit pas à l'ordre moral, dernier représentant de l'idée révolutionnaire. M. Thiers est la dernière corde de la Révolution, et cette corde est aux trois quarts usée. Qu'elle casse dans un choc parlementaire ou par toute autre cause, il ne restera plus rien à essayer, plus d'expédient à tenter; le pays sera forcé de choisir entre la vraie Monarchie nationale et le radicalisme des Gambetta, Naquet et autres. Poser cette alternative, c'est dire ce que le pays fera.

Et nous sommes à la veille de cette alternative. Voyez comme Dieu débaille! Que ceux donc qui ne sont pas encore arrivés à nos conditions et à nos principes aient au moins de la clairvoyance et sachent regarder le travail des événements. (Décentralisation) CHARLES GARNIER.

L'insurrection Carlisle recommence avec vigueur dans les provinces du Nord de l'Espagne. Suivant leur ancienne habitude, les organes officiels du gouvernement de Madrid et l'Agence Havas enregistrent des bulletins de victoires quotidiennes, et imputent aux Carlistes toutes sortes d'atrocités. Nous n'accordons qu'une confiance excessive et médiocre à ces nouvelles dont nous sommes en droit de suspecter l'impartialité.

Nous savons de source certaine qu'aucun engagement sérieux n'a encore eu lieu, et le *Cabocilla* Castello, dont la *Gazette officielle* de Madrid annonçait la mort, n'a pas même été blessé.

### REVUE DE LA PRESSE

Le *Journal des Débats* discute les chiffres des tableaux du produit des impôts pendant 1872.

« Nous croyons qu'on exagère beaucoup en attribuant parexemple à des acquittements antérieurs ou à la fraude les 65.202.000 fr. que représentent en moins le droit de fabrication sur les sucres indigènes et celui d'importation des sucres coloniaux ou étrangers. La même remarque pourrait s'appliquer aux autres chapitres, où s'est produite une diminution trop considérable pour qu'il ne faille pas l'attribuer à un ralentissement dans la production et dans la consommation nationale. Est-il donc téméraire de croire que le système fiscal actuellement en vigueur, soit par la nature des impôts créés, soit par l'évaluation exagérée des taxes anciennes ou nouvelles, aura dépassé ce qu'on pourrait appeler la limite d'élasticité au delà de laquelle son jeu est entravé aussi bien au dévers de la consommation que du Trésor? Nous avons maintes fois exprimé nos appréhensions à l'égard de ce résultat; l'événement justifie nos prévisions au delà de nos désirs.

L'*Opinion Nationale* fait la réflexion suivante au sujet des interpellations adressées à M. de Goulard :

« Il y a longtemps qu'on l'a fait remarquer en suite de cette belle manière de procéder, il y a dans ce langage une façon

« ionnaire qui, moins que tout autre, est au courant de sa besogne, encore bien moins de celle d'autrui, et qui, par conséquent, (ô divine logique!) est seul responsable de tout. Ce fonctionnaire, c'est le ministre. Il y a certainement la quelque chose à changer, si l'on veut se voir condamner à la routine à perpétuité, et avec justice. »

Le *Français*, traitant le même sujet, engage « la majorité à persévérer dans cette voie; les ministres à mériter souvent de pareils votes et M. Thiers à s'en réjouir et à ne pas permettre que les radicaux ou de compromettants officieux le présentent comme vaincu et mécontent, quand la politique conservatrice a le dessus. »

La *France* estime que les scissionnaires du centre gauche ont rendu service à la République conservatrice « en préparant à celle-ci un point d'appui d'autant plus précieux qu'il a une base plus large. »

« On verra avant peu, dit la *France*, quelle force d'attraction exerce un pareil centre et quelle puissance lui donne, dans les circonstances décisives, la faculté de régler sa conduite dans toute la liberté de sa conscience, d'après ces seules inspirations. »

La *Gazette de France* dit que les professions de foi des monarchistes, le mandat qu'ils ont reçu de leurs commentateurs « tout leur fait un devoir de refuser de s'associer dans une mesure quelconque aux projets républicains de la présidence. »

La *Patrie* conseille à la commission des Trente « de se bien persuader et de se bien rappeler ceci, à savoir : que sa fermeté depuis deux mois a amené, quoiqu'on en dise, un grand apaisement dans les esprits; qu'en la voyant aussi résolue, les radicaux, *Sicote*, *République française*, *Rappel* ont singulièrement baissé le ton et sont visiblement inquiets. »

La *Liberté* pense que la commission des Trente est « trop sage » pour ne pas se rallier à un amendement de M. Broët, aux termes duquel M. Thiers serait entendu, en cas d'interpellations, toutes les fois que le conseil des ministres demanderait l'autorisation à l'Assemblée.

L'*Ordre* est d'avis que la majorité royaliste « se couvrirait d'opprobre en régularisant l'existence de la République. C'est bien assez, dit-il, c'est même trop qu'elle l'ait tolérée... Quand à la proclamation de la monarchie par la majorité, il faut avoir bien peur pour y croire; si elle était possible, elle serait accomplie. »

Donc, le régime actuel « peut durer jusqu'aux élections générales ou jusqu'à la première maladie sérieuse de M. Thiers, mais pas un jour de plus. »

Le *Journal de Paris*, organe avéré des princes d'Orléans, publie une nouvelle note où il est dit :

« Nous ne nous arrêtons pas aux réserves, peu importantes d'ailleurs, que nous trouvons dans la réponse de l'*Union*. Il nous suffit que la pensée générale de cet article soit une pensée de rapprochement. »

Dans la situation où se trouve le pays, tout ce qui pourrait diviser les hommes d'ordre et de vraie liberté doit être évité; tout ce qui peut les rapprocher et les unir doit être encouragé.

L'*Union* répond :

« Ce qu'a fait le *Journal de Paris*, nous l'avons fait nous-mêmes. Nous avons prouvé une fois de plus que les *Opinion Nationale*, sentinelle vigilante préparée à l'attaque du principe monarchique, en se servant autour de Monsieur le Comte de Chambord, ne s'opposait pas au retour des princes dans le sein de la famille royale, mais gardaient, au contraire, les places qu'ils ont trop longtemps laissées vides. »

Dans les propos que nous avons échangés avec le *Journal de Paris*, « tout ce qui pourrait diviser les hommes d'ordre et de vraie liberté a été évité, tout ce qui peut les rapprocher et les unir a été recherché. » Maintenant notre œuvre est achevée, comme celle du *Journal de Paris*. De part et d'autre nous n'avons plus rien à dire, sans sortir de nos rôles.

La parole est aux princes d'Orléans. La parole est à M. le comte de Paris. Nous lui demandons d'agir en prince, et son patriotisme doit lui tracer son devoir de Français. »

Le *Constitucional*, organe de la bourgeoisie conservatrice de Paris, écrit ceci :

« A moins de renoncer à jamais à tout avenir royal, les princes d'Orléans ont le plus sérieux intérêt à ne pas différer davantage un rapprochement officiel avec le comte de Chambord. L'équivoque de leur attitude, leurs hésitations perpétuelles ne leur ont fait déjà que trop de tort auprès de ceux mêmes qui étaient le mieux disposés pour eux à leur débarquement en France. A la place de ces hommes de caractère qu'on espérait trouver en effet, on a eu le spectacle de natures molles, subissant les influences les plus contraires, et ne sachant ni dire oui, ni dire non. Il est grand temps pour M. le comte de Paris d'en rappeler du jugement de première instance porté sur lui par le pays, et de redevenir en France le prince d'esprit ferme et de cœur vaillant qu'on avait entrevu à travers l'exil. Qu'il ne s'y trompe point d'ailleurs, le comte de Chambord venant à mourir demain, en l'état des choses, il ne serait point reconnu par le parti légitimiste comme l'héritier de la Monarchie de saint Louis. »

Avec Henri de Bourbon s'étendrait le parti de la légitimité. Ses membres iraient les uns à la République — à la République fédérative, la seule qui n'ait jamais été essayée en France et la seule peut-être qui ait chance d'y réussir — les autres à ce jeune prince de Chislehurst, qui paraît si digne de justifier toutes les espérances qui reposent sur lui. Pas un ne pactiserait avec le principe révolutionnaire que jusqu'à ce jour le petit-fils du roi de Juillet 1830 n'a cessé de représenter. Le comte de Chambord est tout prêt à adopter la devise de son grand-père : Oubli et pardon; mais faut-il encore que ceux qui ont intérêt à en invoquer le souvenir ne le fassent pas par procuration donnée au *Journal de Paris*. »

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 20 janvier.

Une note publiée, hier soir, par le *Bien Public*, semblerait indiquer, de la part de M. Thiers, l'intention de faire, à la commission des Trente, quelques nouvelles concessions, surtout en ce qui concerne la présence du président de la République aux débats sur les interpellations. Les résolutions que doit prendre